



**Conseil économique
et social**

Distr.
PROVISOIRE

E/1996/SR.20
29 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SESSION DE FOND DE 1996

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 20e SEANCE

Tenue au siège, à New York,
le lundi 1er juillet 1996, à 10 heures

Président : M. HENZE (Allemagne)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION (suite)

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS (suite) :

- a) COORDINATION DES ACTIVITES MENEES PAR LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES POUR ELIMINER LA PAUVRETE (suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et également être portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

En l'absence de M. Gervais (Côte d'Ivoire), M. Henze (Allemagne),
Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 25.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION (suite)

Demandes d'organisations non gouvernementales souhaitant être entendues par le
Conseil

Le Président croit comprendre que le Conseil est convenu d'entendre les organisations énumérées dans le document E/1996/78 au titre des points de l'ordre du jour indiqués.

Il en est ainsi décidé.

Groupe de travail à composition non limitée chargé de l'examen des dispositions
relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales

Le Président croit comprendre que le Conseil souhaite accepter la recommandation du Bureau tendant à ce que les consultations sur l'examen des dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales se poursuivent.

Il en est ainsi décidé.

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS (suite) (E/1996/4 et Corr.1, E/1996/18 et Add.1)

- a) COORDINATION DES ACTIVITES MENEES PAR LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES POUR ELIMINER LA PAUVRETE (suite) (E/1996/61)

Mme AWORI [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] rappelle que le PNUD réalise un large éventail d'activités multisectorielles de développement visant l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois, l'amélioration durable des niveaux de vie, l'égalité entre les sexes, le respect de l'environnement et une meilleure gestion des affaires publiques. Ce sont là ses principaux objectifs et également ses domaines de programmation. Du fait de sa forte implantation dans les pays, il incombe tout particulièrement au PNUD d'appuyer les capacités nationales et d'encourager un dialogue franc et ouvert sur les problèmes de développement avec les gouvernements nationaux et tous les partenaires dans les pays ainsi qu'avec les autres organismes des Nations Unies.

La plupart des programmes de pays du PNUD ont été réorientés vers l'élimination de la pauvreté. Cette priorité devrait encore s'accroître durant le prochain cycle de programmation du fait des modifications apportées aux dispositions en la matière. En Afrique, le PNUD travaille sur un programme quinquennal de création d'emplois dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et en association avec l'Organisation internationale du Travail (OIT). En Asie, le PNUD aide l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) à

/...

mettre en oeuvre une stratégie de mobilisation sociale visant à renforcer les organisations villageoises et à former les dirigeants communautaires aux modalités de mise en oeuvre des projets de création d'emplois et de développement des infrastructures.

Durant l'année en cours, désignée Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, le PNUD a lancé son Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté afin de soutenir les efforts faits par les pays pour mettre en oeuvre les accords de Copenhague, notamment en ce qui concerne la formulation de stratégies et de plans d'action nationaux pour l'élimination de la pauvreté.

Le PNUD estime que si elles sont intégralement appliquées, les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général à propos d'une meilleure coordination du soutien des organismes des Nations Unies au niveau des pays permettront à ceux-ci de progresser vers la solution du problème de plus en plus important que constitue la féminisation de la pauvreté.

La politique nationale, si elle joue un rôle critique, ne suffit pas à assurer la réduction de la pauvreté et une plus grande équité dans les pays en développement. L'accentuation des disparités et l'instabilité du système économique international assombrissent les perspectives de développement des pays les moins avancés, qui ont de plus en plus de mal à réunir les ressources nécessaires pour la lutte contre la pauvreté. De nouveaux moyens doivent être trouvés pour tirer parti du potentiel immense offert par les nouvelles technologies dans une économie de plus en plus mondialisée, de façon à assurer que ces technologies contribuent à la cohésion sociale, à l'intégration et à une plus grande prospérité pour tous.

Dans le même ordre d'idée, il faut aussi trouver les moyens de permettre aux pays d'aller au-delà de l'ajustement structurel pour se tourner vers des politiques propres à encourager la croissance et la réduction de la pauvreté. La dette extérieure continue d'opérer de lourdes ponctions sur les ressources des Etats qui pourraient autrement être utilisées pour répondre aux priorités en matière de développement humain. Les orientations politiques actuelles doivent être revues afin d'assurer la mise en place de solides fondations pour la croissance économique et de faire en sorte que l'action en faveur des plus démunis soit au premier rang des priorités.

La réduction de la pauvreté ne saurait avoir un caractère durable sans une amélioration permanente de la capacité de gain des populations, mais il serait peu sage de ne compter que sur les forces du marché pour la création d'emplois. Des stratégies novatrices doivent être conçues pour soutenir les pauvres dans leur quête d'une amélioration durable de leurs conditions de vie.

La communauté internationale doit unir ses efforts pour renforcer la capacité institutionnelle qu'ont les pays en développement de concevoir et de

mettre en oeuvre des politiques et des programmes plus équitables de réduction de la pauvreté. Il est impératif de reconsidérer les programmes de réforme économique.

Etant donné que les politiques nationales ne suffiront pas, le mécanisme intergouvernemental des Nations Unies doit élaborer un nouveau cadre global favorisant un accès plus large des pays pauvres aux avantages potentiels de la mondialisation économique. A cette fin, une meilleure coordination des politiques et des programmes entre toutes les organisations de développement est nécessaire, en plus de nouvelles ressources financières.

M. ORDZHONIKIDZE (Fédération de Russie) considère que le problème de la pauvreté est complexe et multiforme; il nécessite donc une approche multisectorielle. La délégation de la Fédération de Russie se félicite de l'aide fournie par le système de développement des Nations Unies pour la mise en oeuvre de plans et programmes nationaux d'élimination de la pauvreté. Elle se félicite aussi de l'harmonisation des efforts destinés à intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les programmes en faveur de l'élimination de la pauvreté et souscrit à la proposition de suivi effectif des résultats des programmes concertés des diverses commissions techniques.

L'insuffisance des ressources dont souffrent actuellement les activités de développement, la coordination au niveau des pays et la coopération avec les institutions de Bretton Woods, l'élimination des chevauchements entre les programmes et l'harmonisation des travaux des commissions techniques sont autant de questions auxquelles s'intéresse le Gouvernement de la Fédération de Russie et qui le préoccupent particulièrement. Les financements pour le développement devraient être continus et prévisibles. La communauté internationale devrait mobiliser des ressources financières supplémentaires adéquates compte tenu de l'ampleur de la tâche. Le PNUD a un rôle particulièrement intéressant à jouer dans les programmes de réduction de la pauvreté.

La communauté internationale pourrait accélérer le processus global de transformation démocratique en fournissant un soutien plus actif aux pays en transition. Il serait plus conforme aux réalités du moment que les organismes des Nations Unies accordent d'avantage d'attention aux problèmes sociaux de ces pays et à leur intégration dans l'économie mondiale. La Russie est favorable à la poursuite des efforts faits pour relancer l'activité du Conseil économique et social, par exemple en renforçant son secrétariat, ce qui permettrait à cet organe de coordonner de façon plus efficace les actions engagées par les organismes des Nations Unies comme suite aux recommandations des conférences et sommets internationaux.

M. WILMOT (Ghana) estime que l'élimination de la pauvreté doit constituer un élément essentiel de tous les programmes économiques et sociaux du système des Nations Unies. La délégation ghanéenne note que plusieurs mesures

ont été mises en place pour contribuer à l'élimination de la pauvreté, par exemple un soutien concerté et intégré de l'action au niveau national, le système des coordonnateurs résidents et les programmes des commissions techniques.

La délégation ghanéenne demande le renforcement du système des coordonnateurs résidents afin de lui permettre de mieux intégrer les diverses formes d'assistance offertes au niveau des pays pour l'élimination de la pauvreté. Elle souscrit également aux observations concernant la nécessité de : harmoniser et coordonner les divers mandats et activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de l'élimination de la pauvreté (para. 8), améliorer l'efficacité du système des Nations Unies au niveau des pays conformément au programme d'action de Copenhague, renforcer le rôle des notes de stratégie de pays et mettre en oeuvre des approches intégrées pragmatiques compte tenu des situations des différents pays. Les organismes des Nations Unies devraient se faire l'avocat des pauvres et ceux-ci devraient pouvoir compter sur eux.

Il est regrettable que malgré le vif intérêt manifesté par le système des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et les efforts déployés dans ce sens, le niveau des ressources financières disponibles continue de baisser, les institutions multilatérales de développement ayant ainsi du mal à faire face de façon efficace aux tâches qu'elles doivent mener pour progresser vers la réalisation de leurs objectifs. Ainsi, les objectifs convenus lors des grandes conférences internationales tenues récemment ne pourront être réalisés si des apports de ressources adéquats pour les divers programmes ne sont pas fournis sur une base prévisible et assurée. Il est urgent de mobiliser d'importantes ressources nouvelles et additionnelles.

Le Gouvernement ghanéen note avec satisfaction l'intérêt porté à l'égalité entre les sexes dans l'effort déployé pour éliminer la pauvreté. Les organismes des Nations Unies devraient faire participer les institutions de Bretton Woods à tous les efforts faits pour encourager une politique active d'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans toutes les politiques et les programmes d'élimination de la pauvreté. M. Wilmot voudrait aussi souligner l'importance de la mise au point de nouvelles stratégies pour empêcher la marginalisation accidentelle des femmes, et pas seulement assurer l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité.

Etant donné que la question de l'élimination de la pauvreté met en cause l'ensemble des priorités mises en lumière lors des grandes conférences récentes des Nations Unies, il est nécessaire de mettre au point une série cohérente d'orientations pour les organismes des Nations Unies et la communauté internationale grâce à un dialogue intergouvernemental bien structuré.

La délégation ghanéenne souscrit aux propositions visant à coordonner les ordres du jour et les programmes de travail des commissions techniques et souhaiterait un partage systématique des tâches entre ces commissions. En particulier, le Ghana est favorable au maintien d'une nette répartition des tâches en vertu de laquelle l'Assemblée générale traiterait des questions concernant les grandes orientations, le Conseil économique et social surveillerait et coordonnerait le travail des commissions techniques et les commissions elles-mêmes recevraient des mandats clairs et spécifiques dans des domaines de responsabilité bien définis.

Le Conseil est le premier cadre intergouvernemental de discussion des problèmes liés à l'élimination de la pauvreté dans une perspective intégrée. A ce titre, il devrait réaliser des analyses approfondies et régulières des divers aspects de la question, processus qui aurait pour point culminant une étude générale de la question en l'an 2000, coïncidant avec l'examen des objectifs du Sommet mondial pour le développement social.

Mme DOWDESWELL [Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)] estime que l'amélioration de la coordination en faveur de l'élimination de la pauvreté revêt désormais une urgence plus grande compte tenu de la baisse des ressources. La pauvreté et l'environnement étant désormais au centre des actions de développement, le concept de développement lui-même doit être redéfini, sur la base des principes d'une croissance autosoutenue et de la durabilité. Dans le même temps, les analystes économiques devraient abandonner l'approche fondée sur le marché pour tenir compte des contraintes du capital naturel et humain et des effets externes sociaux et écologiques des politiques de développement traditionnelles.

Le PNUE estime que les nouvelles stratégies de développement devraient, entre autres choses, faire participer les pauvres à l'élaboration des décisions, assurer que les prix des produits de base reflètent pleinement les coûts de production, appuyer les technologies appropriées, améliorer la comptabilité des ressources naturelles, encourager la participation communautaire, reconnaître les droits traditionnels sur la terre, encourager les réformes foncières et renforcer le travail de développement des institutions internationales.

Dans ses propres travaux sur l'environnement, le PNUE a mis au point des programmes intégrés qui cherchent à encourager des schémas mondiaux durables de production et de consommation en partenariat avec les organisations et institutions à tous les niveaux. Il a aussi contribué à développer de nouvelles directives pour une utilisation et une gestion durables des ressources en eau douce et des ressources côtières, ses recommandations en faveur d'une gestion de l'eau fondée sur l'équité figurant dans l'Initiative spéciale en faveur de l'Afrique. S'agissant plus particulièrement des aspects sociaux de la gestion des terres arides, le Programme a cherché à fournir une aide plus efficace aux

populations marginalisées les plus gravement touchées par la désertification. Enfin, il travaille sur le développement durable au niveau urbain, s'efforçant de mettre en place un cadre pour la participation locale à la protection de l'écosystème.

Pour mettre au point et appliquer ces initiatives et incorporer des aspects relatifs à l'égalité entre les sexes dans les orientations qu'il a formulées concernant la politique d'environnement, le PNUÉ a travaillé en coopération avec les organismes des Nations Unies compétents. L'objectif constant a été de contribuer aux travaux du système des Nations Unies en répondant aux problèmes de développement de l'avenir.

M. N'DOW [Secrétaire général de la Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)] considère que le concept d'élimination de la pauvreté au moyen du partenariat entre tous les groupes intéressés a redonné un nouvel élan à la Conférence Habitat tenue récemment. Cette conférence a montré que la question de l'élimination de la pauvreté ne pouvait être dissociée de celle des abris et que les partenaires à tous les niveaux, y compris les femmes, les organisations intergouvernementales, le secteur privé et les organismes des Nations Unies, doivent travailler ensemble pour faire face aux défis du nouveau monde urbain.

Cette réunion a aussi montré combien il était sage de faire participer les partenaires de la société civile aux débats sur les questions d'environnement, tant au niveau de la Conférence elle-même que dans les phases ultérieures. Le secrétariat espère recevoir l'appui de l'Organisation des Nations Unies et de tous ses partenaires, de façon que les espoirs suscités à la Conférence puissent se traduire en actions en faveur de la fourniture d'abris dans l'intérêt de la communauté mondiale.

Mme HAGEN [Organisation internationale du Travail (OIT)] dit que l'OIT travaille en étroite coopération avec les institutions financières internationales et les organismes des Nations Unies afin d'encourager l'élimination de la pauvreté au moyen de l'emploi et de politiques économiques et sociales appropriées. Ainsi, l'Organisation a appuyé la déclaration faite par le Groupe des 77 et la Chine à une réunion précédente concernant la nécessité de politiques économiques davantage orientées vers l'emploi et la croissance pour compléter les programmes directs d'élimination de la pauvreté.

Pour ce qui est du rapport du Secrétaire général (E/1996/61), Mme Hagen estime que les recommandations figurant dans les paragraphes 66 à 79 constituent un bon début. Consciente du fait que les organismes des Nations Unies doivent veiller avant tout à améliorer le plus possible la qualité de l'aide qu'ils fournissent aux gouvernements, l'OIT se consacre à des examens de la situation de l'emploi dans les différents pays, tant dans le cadre de ses activités de suivi des récentes grandes conférences des Nations Unies que dans le cadre de

l'équipe de travail interorganisations sur l'emploi et des moyens de subsistance durables. Cette équipe de travail espère mettre au point des approches novatrices face aux problèmes de la pauvreté et de l'emploi, tout en améliorant la coordination des travaux entre les organismes sur le terrain et au siège.

Pour ce qui est des enseignements tirés des grandes conférences récentes, les recommandations visant une amélioration de la coopération dans le domaine de la lutte contre la pauvreté auraient dû faire état de l'aide en faveur du renforcement des capacités et de la participation de la société civile à la réforme économique. Le respect des droits de l'homme devrait aussi être considéré comme un élément vital des actions menées par les organismes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté, alors que le respect de l'égalité entre les sexes devrait être totalement intégré dans tous les programmes et activités. Le rapport aurait dû prêter davantage attention aux travaux réalisés par les autres parties du système des Nations Unies.

Si tout se déroule comme prévu, l'équipe de travail sur l'emploi et des moyens de subsistance durables présentera un rapport sur certaines études par pays d'ici à la fin du premier trimestre 1997. Cependant, ce calendrier amène à s'interroger sur la faisabilité de la mise en oeuvre de la recommandation figurant au paragraphe 173 du rapport et concernant l'inscription à l'ordre du jour de la Commission du développement social en 1997 de la question de l'emploi productif et des moyens de subsistance durables.

Convaincue que le plein emploi peut servir de base à l'élimination de la pauvreté, l'OIT se tient prête à coopérer avec tous les partenaires de façon à assurer le succès des politiques de lutte contre la pauvreté.

M. BAILLARGEON (Canada) remarque que l'examen de la pauvreté a lieu au moment même où des efforts sont déployés pour lancer de larges réformes au sein des organismes des Nations Unies. La pauvreté, en tant que notion multidimensionnelle, a été traitée dans presque tous les programmes et activités des Nations Unies. Une bonne coordination dans ce secteur est donc indispensable car elle a des répercussions dans l'ensemble du système. Pour sa part, le Canada place fermement la pauvreté au centre de ses politiques d'aide étrangère et de ses politiques d'aide au développement. Il est persuadé que de nouveaux moyens doivent être trouvés pour faire face aux facteurs socioculturels, structurels et historiques qui perpétuent la pauvreté. Il faut notamment faire disparaître les divisions artificielles entre les secteurs des programmes sociaux et intégrer activement les dimensions sociales et économiques.

La première tâche de la communauté internationale consiste à travailler en partenariat avec les pays en développement et à leur fournir une assistance technique dans les efforts qu'ils font pour élaborer des stratégies de réduction de la pauvreté correspondant à leur situation particulière. La deuxième

consiste à soutenir la fourniture de les services sociaux de base et d'autres formes d'assistance aux populations vivant dans la pauvreté, dans le cadre de structures telles que l'Initiative 20 %/20 %. Pour sa part, le Canada réserve déjà 25 % de son aide publique bilatérale au développement à la satisfaction des besoins fondamentaux de la personne humaine.

Il convient de privilégier les approches-programmes conçues, planifiées, gérées et suivies sous la direction des gouvernements bénéficiaires, mais il est surprenant que le rapport du Secrétaire général ait aussi peu insisté sur l'importance des tables rondes du PNUD et des groupes consultatifs de la Banque mondiale, qui ont un rôle important à jouer en faisant participer l'éventail le plus large possible de donateurs. Faire en sorte que tous les acteurs pouvant apporter une contribution se réunissent avec le pays bénéficiaire est indispensable pour assurer un chevauchement minimal des efforts et une mobilisation maximale des ressources.

Le Canada appuie fermement les nouvelles équipes spéciales interorganisations se consacrant respectivement aux conditions propices au développement économique et social, à l'emploi et aux moyens de subsistance durables et aux services sociaux de base pour tous, mais est déçu par le choix de leurs priorités, à savoir les indicateurs, le suivi des progrès et le regroupement des meilleures pratiques. Il serait souhaitable que ces équipes spéciales jouent un rôle de coordination plus net, appuyant les mécanismes de mise en oeuvre au niveau des pays et les dispositifs intergouvernementaux. Pour ce qui est des financements, l'épargne et les allocations budgétaires nationales, y compris la réduction des dépenses militaires, devraient être reconnues comme des sources importantes de financement des stratégies de lutte contre la pauvreté. La délégation canadienne a des réserves à formuler en ce qui concerne les recommandations sur les moyens d'assurer un financement prévisible et continu. Le consensus qui s'est dégagé difficilement dans le contexte de négociations de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale devrait inspirer les efforts en matière de lutte contre la pauvreté.

Ce n'est qu'en portant une attention systématique et délibérée aux problèmes d'égalité entre les sexes que les programmes pourront commencer de s'attaquer aux problèmes de la pauvreté. Le rôle central de la Commission de la condition de la femme dans la promotion de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les politiques et programmes de l'ensemble du système ne saurait être trop souligné. Il faudrait aussi intégrer cette démarche dans les notes de stratégie de pays, compte tenu de l'importance qu'elles revêtent pour l'orientation des activités des Nations Unies dans un pays donné.

Le Canada convient que le Conseil devrait être le principal cadre de discussion intergouvernemental du traitement intégré de la lutte contre la

pauvreté. La Commission du développement social devrait appuyer les fonctions du Conseil en mettant plus particulièrement l'accent sur les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et les actions internationales complétant ces stratégies. Les autres commissions devraient axer leur attention sur les liens entre la pauvreté et leurs secteurs d'intérêt. Leurs travaux devraient avoir pour point culminant l'examen de la question de la pauvreté par le Conseil en 1999, qui préparera le terrain à l'évaluation de la mise en oeuvre des résultats du Sommet social.

Pour ce qui est des commentaires précis sur le rapport du Secrétaire général, premièrement, les recommandations concernant la coordination au niveau des pays et la coordination intergouvernementale semblent être artificiellement séparées. Etant donné que la majeure partie des activités de mise en oeuvre auront lieu au niveau des pays, le meilleur moyen d'assurer les interactions nécessaires est de passer par l'intermédiaire des trois équipes spéciales. Pour ce qui est de la proposition selon laquelle la Commission du développement social devrait servir de centres d'échange d'informations pour les autres commissions techniques, il n'est pas certain que cette Commission soit actuellement assez armée pour assumer une fonction aussi ambitieuse. D'autres efforts devraient être faits pour renforcer la Commission, en réservant au Conseil un rôle général de coordination plus établi. La question de l'harmonisation des programmes de travail pourrait rester à l'ordre du jour du Conseil pour le moment. Pour ce qui est du financement, les dispositions prises en la matière pour chaque conférence mondiale sont semblables et les risques de chevauchement sont importants. Le Conseil devrait donc apporter sa contribution à cet égard. Le rapport suggère que la Commission de statistiques joue un rôle dans l'élaboration d'indicateurs ou d'autres instruments statistiques pour la mesure de la pauvreté. Il faudrait, cependant, qu'un effort de collaboration soit mené sous les auspices du Comité administratif de coordination afin de prendre en compte les initiatives parallèles et à éviter ainsi les doubles emplois. Enfin le Conseil ne devrait pas être trop directif quant aux rôles de la Commission du développement durable et de la Commission des établissements humains.

M. ABDELLAH (Tunisie) rappelle que l'élimination de la pauvreté est l'objectif prioritaire de toutes les grandes conférences des Nations Unies depuis 1990. L'ampleur du phénomène, sa complexité et son caractère multisectoriel nécessitent la mobilisation de tous les acteurs de la société. En harmonisant les programmes de travail sur l'élimination de la pauvreté, le système des Nations Unies assurera la nécessaire cohérence des approches politiques sur le terrain.

La Tunisie se félicite du degré de coordination atteint par le système au niveau des pays et ce, qu'il s'agisse de la responsabilité confiée aux

coordonnateurs résidents dans ce domaine, de l'élaboration par nombre de pays de notes de stratégie ou de la création de comités locaux. Toutes les diverses parties prenantes en matière de lutte contre la pauvreté - donateurs, organisations non gouvernementales et représentants de la société civile, y compris les couches sociales les plus démunies - doivent oeuvrer à la traduction des grands objectifs en une série de buts assortis d'échéances précises en fonction de programmes précis à suivre et à évaluer.

En Tunisie, le Fonds de solidarité nationale a été établi en 1992 pour financer des interventions au profit des catégories à faible revenu et contribuer au développement des infrastructures communautaires de base. Les zones pouvant bénéficier de ces interventions sont soit pauvres, soit isolées, soit dépourvues des équipements et commodités de base, comme l'eau potable, l'enseignement et l'électrification. Le Fonds a permis d'améliorer sensiblement les conditions d'existence des habitants dans les zones d'intervention.

Bien que la communauté internationale soit unanime à reconnaître que l'élimination de la pauvreté constitue l'objectif prioritaire de la décennie, les contributions aux institutions multilatérales de développement ont continué de reculer. Si ce déclin se poursuit, tous les efforts déployés seront voués à l'échec. Les expériences menées par un grand nombre de pays au cours des deux dernières décennies ont largement démontré que le progrès social est loin d'être le simple jeu des forces du marché. Les objectifs prioritaires visant à assurer la protection sociale de l'individu et à favoriser son intégration dans la société ne sauraient être atteints sans la ferme volonté politique d'investir à l'échelle nationale et également internationale dans le bien-être de tous.

Mme DURRANT (Jamaïque), tout en reconnaissant la responsabilité essentielle des gouvernements dans l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies d'élimination de la pauvreté, dit que l'Organisation des Nations Unies joue aussi un rôle critique. Le système des Nations Unies doit continuer de fournir des avis sur les orientations à suivre, au sens le plus large possible. Il doit améliorer les informations et les bases de données et appuyer au niveau national le développement et la fourniture de services sociaux de base. Il doit enfin engager toutes les autres initiatives concrètes qui influenceront directement sur les pauvres. Les équipes spéciales interorganisations apportent une réponse appropriée aux conférences mondiales et ont déjà permis de progresser beaucoup sur la voie de la réalisation des objectifs de ces conférences.

Si la délégation jamaïcaine appuie les recommandations en vue d'une augmentation sensible des financements, elle s'inquiète des conséquences de la proposition tendant à ce que soit envisagée la mise en réserve d'une certaine partie des ressources allouées actuellement aux institutions multilatérales pour financer des initiatives conjointes d'élimination de la pauvreté, au lieu de

trouver des ressources nouvelles et supplémentaires pour ce faire. Etant donné que l'environnement national et l'environnement international méritent la même attention, le domaine couvert par l'équipe spéciale sur les conditions propices devrait être élargi de façon à inclure la libéralisation des échanges, l'investissement et les apports de capitaux privés et le transfert de technologies.

Pour ce qui est de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité dans les activités de lutte contre la pauvreté, une plus grande cohérence est nécessaire dans la collecte, la recherche et l'analyse d'informations, ainsi que dans la production des données désagrégées par sexe qui sont utilisées pour élaborer des politiques propres à répondre au problème de la féminisation de la pauvreté. La délégation jamaïcaine appuie la recommandation contenue au paragraphe 98 du rapport du Secrétaire général. L'harmonisation et la coordination, en particulier au niveau des pays, sont essentielles à la mise en oeuvre réussie des stratégies de lutte contre la pauvreté. S'il est souhaitable que l'élimination de la pauvreté reste une priorité dans tous les domaines d'action, un ensemble cohérent de principes directeurs visant à éviter les chevauchements et les doubles emplois est indispensable. Une plus grande attention aurait pu être accordée dans le rapport au rôle de la société civile dans la mise au point des programmes. Les organisations non gouvernementales et les groupes communautaires, qui sont souvent plus proches de la dure réalité de la pauvreté, doivent être des partenaires dans ce processus. Enfin, il ne semble pas y avoir de partage systématique des tâches entre les commissions techniques et une répartition claire des rôles est nécessaire.

M. HOLTJE (Observateur de la Norvège) remarque que les années 90 ont été marquées par l'apparition d'un consensus de plus en plus large au niveau mondial sur la nécessité de faire des êtres humains le centre des efforts de développement. Il est donc impératif désormais d'assurer une augmentation importante des ressources affectées aux services sociaux de base et d'utiliser ces ressources de façon efficace et ciblée. Les instruments qui ont été mis au point pour améliorer la coordination des activités d'élimination de la pauvreté des Nations Unies sur le terrain, y compris le système des coordonnateurs résidents, la note de stratégie de pays, les comités locaux de coordination, les groupes de travail thématiques, l'approche-programme et les tables rondes et groupes consultatifs doivent être exploités au maximum.

A cet égard, l'Initiative spéciale de l'ensemble du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, qui met l'accent sur une meilleure coordination entre les institutions de Bretton Woods, les organismes des Nations Unies et les donateurs bilatéraux afin de renforcer l'incidence globale de l'aide au développement, est une évolution positive. Bien que l'on ne puisse pas dire avec certitude dans quelle mesure des ressources nouvelles et supplémentaires

pourront être mobilisées, si cette Initiative est intégralement appliquée, elle améliorera la qualité de l'utilisation des ressources globales. Il serait utile, toutefois, de préciser plusieurs points concernant la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale, y compris le degré de coopération avec les autorités africaines, l'utilisation des mécanismes existants, les questions de financement et les liens avec les divers organismes des Nations Unies.

De concert avec le Gouvernement néerlandais, la Norvège a organisé en avril une réunion internationale afin de contribuer à la formulation d'une stratégie globale de lutte contre la pauvreté, répondant ainsi au voeu du Groupe des sept, qui a demandé une stratégie concrète et un partenariat.

La Norvège appuie pleinement l'appel du Secrétaire général en faveur de mesures pratiques qui permettraient d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans toutes les activités menées dans le domaine de l'élimination de la pauvreté et se félicite de l'établissement du Comité interorganisations sur les femmes qui sera chargé de toutes les questions concernant les femmes revêtant un caractère intersectoriel. Il importe d'assurer un suivi intégré des conférences mondiales de façon que les questions intersectorielles comme l'égalité entre les sexes et la lutte contre la pauvreté puissent être efficacement traitées. Investir dans les femmes et les enfants est le moyen le plus efficace de lutter contre la pauvreté. De fait, les programmes d'élimination de la pauvreté qui n'intègrent pas pleinement cette perspective ne parviendront pas à réaliser leurs objectifs.

M. Holthe appelle l'attention sur le paradoxe entre la large reconnaissance du fait que l'élimination de la pauvreté revêt un caractère prioritaire et la tendance récente à la diminution de l'aide multilatérale au développement. Des apports de ressources adéquats et prévisibles sont indispensables pour que la pauvreté devienne un objectif réaliste dans l'avenir proche. Un système des Nations Unies réformé et ainsi renforcé pourrait contribuer de façon significative à cet objectif.

M. WEIBGEN [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)] estime que la pauvreté et l'insécurité alimentaire seront le principal défi à relever par les pays en développement au XXIe siècle et que les stratégies mises en oeuvre dans ces domaines doivent viser les zones rurales des pays en question, où vivent la plupart des 1,3 milliard de pauvres dénombrés dans le monde.

Par une cruelle ironie du sort, la majeure partie des pauvres vivent et travaillent dans les zones rurales où des denrées alimentaires devraient être produites, mais ils n'ont pas suffisamment de terres et d'eau pour produire suffisamment de denrées pour leurs familles; ils n'ont pas non plus de possibilités d'emploi et ne peuvent ainsi pas obtenir des revenus en espèces pour acheter les denrées dont ils ont besoin. Les technologies améliorées

d'augmentation de la production et de la productivité ne sont pas souvent à la portée des pauvres en raison de leur coût élevé.

Dans leur lutte contre la survie, les pauvres ont souvent recours à des pratiques dommageables pour l'environnement, menaçant ainsi encore à la fois leur propre sécurité alimentaire et celle des générations futures. Les pénuries de terre ont amené la population rurale à cultiver des pentes escarpées ou des terres qui auraient dû être laissées sous forme de pâturages ou de forêts. Ces pratiques ont conduit à la réduction de la production et ont contribué de façon déterminante à la dégradation des zones arides, ce qui a conduit à la désertification, notamment en Afrique.

La pauvreté rurale est aussi inextricablement liée à la pauvreté urbaine car les pauvres tendent à migrer vers les zones urbaines. La plupart des pays en développement ne sont pas en mesure de faire face à ces migrations et ils sont ainsi confrontés à des fractures sociales, à l'instabilité politique et à la criminalité. Il importe donc que les ressources rurales soient utilisées essentiellement pour combattre les causes principales de la pauvreté urbaine et non ses conséquences.

Face à ces tâches difficiles, la FAO a mis en oeuvre des programmes d'assistance technique et consultatifs vigoureux, souvent en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, afin d'appuyer les efforts faits par les Etats membres pour accroître la production alimentaire et créer des emplois en zones rurales, en particulier dans les pays à faible revenu et à déficit alimentaire. En novembre 1996, par exemple, elle réunira à Rome le Sommet mondial de l'alimentation notamment pour mettre en avant la nécessité dans laquelle se trouvent les pays à faible revenu et à déficit alimentaire de faire de la sécurité alimentaire et du développement agricole les préalables à la réalisation de la croissance économique, à la stabilité politique et à l'élimination de la pauvreté.

Les préparatifs du Sommet mondial de l'alimentation ont fourni maintes occasions de collaboration et de coordination avec les autres organismes des Nations Unies. En outre, la FAO a collaboré étroitement avec le Fonds international du développement agricole (FIDA), la Banque mondiale et le PNUE dans la mise en oeuvre de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse. Elle a aussi participé aux groupes de travail interinstitutions établis pour coordonner le suivi des différentes conférences mondiales tenues jusqu'ici.

M. ELMINGER (Observateur de la Suisse) dit que son gouvernement se félicite des efforts faits pour renforcer la coordination entre le système des Nations Unies et les autres organismes multilatéraux, gouvernementaux et non gouvernementaux et pour établir des priorités stratégiques pour les programmes d'élimination de la pauvreté. Certains aspects de la pauvreté sont

particulièrement préoccupants, à savoir la féminisation du phénomène, liée à des héritages socioculturels et aux adaptations structurelles des économies. La pauvreté qui touche les femmes nuit à l'ensemble du développement social et familial, induit des fléaux tels que le travail des enfants et crée des déséquilibres sur le marché du travail. La Suisse appuie donc toutes les mesures proposées, aux niveaux national ou international, pour intégrer pleinement l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans les programmes de lutte contre la pauvreté et dans les programmes permettant à la femme de participer à la prise de décisions dans tous les domaines qui la concernent.

Le développement économique et le développement social vont de pair et il n'est plus possible, dans un environnement économique et social en pleine mutation, de mettre en oeuvre une politique de lutte contre la pauvreté qui n'intègre pas, tant au niveau national qu'au niveau international, l'ensemble des dimensions d'un développement humain. La communauté internationale devrait donc mettre au point des indicateurs sociaux, techniques et économiques et des critères d'évaluation de la pauvreté afin de mieux cibler l'aide multilatérale. A cet égard, les notes stratégiques par pays devraient permettre non seulement une meilleure diffusion de ces données de base à tous les acteurs du système des Nations Unies, mais encore de tailler véritablement sur mesure les programmes à réaliser. Pour ce qui est de la répartition des tâches entre les divers acteurs concernés par la lutte contre la pauvreté, tous les membres des institutions spécialisées des Nations Unies devraient pouvoir participer pleinement aux commissions techniques, qui devraient disposer d'un domaine clair de compétences et d'un calendrier de travail détaillé. La Suisse soutient les propositions faites et les décisions prises dans ce sens. Enfin, le débat sur l'élimination de la pauvreté démontre l'absolue nécessité de mettre en place des conditions-cadres pour obtenir une croissance économique créatrice d'emplois productifs. A cet égard, les effets positifs du décloisonnement des marchés et de la libéralisation des échanges passent par le renforcement du dialogue multilatéral, notamment entre les institutions spécialisées du système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Ce n'est qu'en tenant pleinement compte de la dimension sociale de la libéralisation du commerce international que l'on pourra tenter de lutter avec succès contre la pauvreté dans le monde.

M. MWAKAWAGO (République-Unie de Tanzanie), rappelant l'engagement pris par les gouvernements lors du Sommet mondial pour le développement social de formuler des politiques et stratégies nationales de lutte contre la pauvreté en partenariat avec la société civile, fait savoir que son gouvernement a adopté divers mesures économiques, sociales et politiques visant à éliminer la pauvreté. En collaboration avec la Banque mondiale, il prépare un mémorandum de pays sur l'élimination de la pauvreté afin d'analyser la situation socio-

économique et suggérer des mesures propres à favoriser une croissance économique soutenue. Une Division de l'élimination de la pauvreté a aussi été établie pour coordonner les efforts des différents acteurs participant à la lutte contre la pauvreté dans le pays. En outre, le Gouvernement tanzanien est en train d'élaborer une politique nationale pour l'élimination de la pauvreté, qui devrait pouvoir être mise en oeuvre à la fin de 1996.

Pour que ces mesures soient efficaces, toutefois, des ressources massives, nationales et internationales doivent être mobilisées. Il appartient à la communauté internationale d'assurer des apports importants et prévisibles de ressources sous forme de dons et de prêts à des conditions de faveur. En particulier, les pays donateurs, les organismes de développement et les banques multilatérales doivent revoir leurs programmes de dons et de prêts afin d'accroître la part des ressources consacrées au développement humain. M. Mwakawago lance un appel aux autres pays pour qu'ils suivent l'exemple des Etats nordiques et des Pays-Bas qui ont atteint l'objectif convenu de 0,7 % du produit national brut pour ce qui est du montant des ressources consacrées à l'aide publique au développement.

Toutefois, les mesures d'élimination de la pauvreté ne seront pas efficaces sans la participation des femmes. M. Mwakawago est fier de dire qu'en Tanzanie les femmes occupent des positions clefs tant dans le secteur public que dans le secteur privé et qu'elles participent à la formulation et à la mise en oeuvre des politiques et programmes à tous les niveaux. Si elles n'ont pas atteint un niveau de développement optimum, elles progressent dans la bonne direction.

La séance est levée à 13 heures.